



reprise de travail suite à un congé parental

Par **zazi**, le **13/05/2009** à **13:24**

Bonjour,

je suis actuellement en congé parental jusqu'au 25 juillet 2009 au trois ans de mon deuxième petit. J'ai repris contact avec mon employeur pour savoir mon poste et mes horaires afin de m'organiser pour mes enfants. Mon employeur m'a clairement dit qu'il avait licencié deux secrétaires médicales et que le seul poste de libre aurait les horaires suivantes 10h30 - 19h et travail un samedi sur deux de 8h à 16h. Alors que je travaillais de 8h 30 à 17h et un jour dans la semaine jusqu'à 14h. les garderie de maternelle et les centres aérés se terminent à 18h. Il sait pertinemment que je ne peux pas accepter ces horaires par rapport à la garde de mes enfants. Il m'a fait comprendre que si le poste ne me convient pas, je n'ai pas à démissionner puisqu'il a déjà une personne en cdd sur ce poste. Que puis-je faire. Est ce que quelqu'un a vécu la même chose. Merci de votre aide à tous.